

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine**

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260928-D2026_09_118-DE

L'an deux mil vingt-six, le lundi 28 septembre à 20 heures 06, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 24/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Étaient présents : POSTE Olivier, GUERIN Dominique, SIMON Alexandra, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, BATAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, CHALOPIN Christèle, COSTIL Nicolas, DAVAL Sylvain, DESPAS Elodie, ORY Edouard et HARDY Nathan

**Absentes excusées : MAZUÉ Delphine et LECHEVALLIER Océane
Pouvoir de MAZUÉ Delphine à SIMON Alexandra**

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Benoît MARTIN, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.**

2026.09.118 Réalisation d'un emprunt pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école en logements

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par le **CREDIT MUTUEL de BRETAGNE, FEDERATION du CREDIT MUTUEL de BRETAGNE** pour un prêt destiné à financer la réhabilitation de l'ancienne école en quatre logements dont le coût total hors taxes s'élève à 957 968,43 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de prêt « **CITE GESTION FIXE** » faite par le CMB et décide en conséquence :

Article 1 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMB un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros	240 000,00 €
Objet	Réhabilitation de l'ancienne école
Durée	20 ans
Taux fixe (% l'an)	4,22 %
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'amortissement/ Echéances	échéances constantes
Montant des échéances	4456,90 euros
Commission d'engagement	240 €
Remboursement anticipé	possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *

* selon les modalités contractuelles

Article 2 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire (ou son représentant habilité) à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du preteur.

Fait et délibéré en séance
Le 28/09/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE MELLE' with a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le secrétaire de séance
Benoît MARTIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Benoît MARTIN', is written on the page.

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État